

Seychelles



Séjour Balnéaire

Séjour Balnéaire Combiné

Hôtel Berjaya Praslin Beach Resort 4*

Hôtel Meridien Barbaron 4*

Du 27 Février au 06 Mars 2012 arrivée à Paris le 07/03

Du 10 au 18 Mars 2012

Organisme : SPVA





PRASLIN – 4 NUITS

Hôtel Berjaya Praslin Beach Resort 4*

SITUATION

L'hôtel est situé à Anse Volbert, le long de la plage de la Côte d'Or, à 15 km de l'aéroport et 4,5 km du débarcadère de Baie Ste Anne. Des toits en tuiles à basse altitude se mélangent parfaitement avec l'environnement tandis que les chambres jouissent de vue jardin, vue mer ou près de la piscine.

L'HÉBERGEMENT

Les 32 chambres standard sont avec vue sur le jardin ou vue sur la piscine.

LA RESTAURATION

The Frégate : Service du petit déjeuner et buffet à thème pour le dîner.

The pizzeria : Choisissez les menus à la carte pour des déjeuners ou la possibilité de dîners sur la plage avec une vue spectaculaire de la Côte d'Or. Le restaurant sert des spécialités Italiennes, des Pizzas, des Pâtes, des Salades et des sandwiches et quelques spécialités créoles.

Un bar occasionnel à disposition des invités venant de la plage ou de la piscine et ceux venant pour un déjeuner rapide.

MAHE – 3 NUITS

Hôtel Meridien Barbaron 4*

SITUATION

L'archipel des Seychelles est un bijou posé sur les lagons transparents de l'océan indien. Après des siècles, les îles n'ont rien perdu de leur faune, de leur flore et de leur culture. Méridien Barbarons est situé sur la plage du Barbarons sur l'île de Mahé à 30 mn de l'aéroport et de la capitale Victoria.

L'HÉBERGEMENT

Le Méridien Barbarons profite d'un emplacement unique sur la côte Ouest de Mahe et Osre. 124 chambres et suites, deux restaurants, deux bars.

CLUB ENFANT

Le Club Pingouin est ouvert de 09h à 17h en accès libre pour les enfants âgés entre 6 et 12 ans. Un service de baby-sitting est disponible sur demande et payant.

CLUB & SPA

Le Spa Cinq Mondes s'étend sur 900m proposant 3 cabines de massage simple, une double, un jacuzzi, une salle de gym, un hammam, un bassin et une boutique.

CUISINE

La cuisine du Méridien vous invite à la découverte des restaurants Le Mangrovia et La Cocoteraie ainsi que le bar «Le Patchouli».

SPORT & LOISIRS

Activités en accès libre :

Piscine extérieure, piscine enfant, service piscine, 2 courts de tennis, jeux de société, aqua gym, BeachVolley, Ping-pong, fléchettes.



Tarifs

PRIX :
1580 Euros

SUBVENTIONNÉ
SELON LA GRILLE
TOURISME.

Inscription jusqu'au 07/11/11

Renseignements :

Isabelle Masolet Tél : 77 331 et Nora Malki Tél : 79 838

LE PRIX COMPREND

- Les vols PARIS / MAHE Aller retour sur vols réguliers AIR SEYCHELLES
- Les taxes aéroport : 335 €
- Le vol intérieur MAHE / PRASLIN à l'aller
- Le transfert PRASLIN / MAHE en catamaran au retour
- Les transferts aéroport – hôtel – aéroport
- L'hébergement à l'hôtel MERIDIEN BARBARON 4****,
base chambre double durant 3 nuits
- L'hébergement à l'hôtel BERJAYA PRASLIN 4****,
base chambre double durant 4 nuits
- La demi-pension
- L'assistance de nos correspondants sur place
- Les activités et animation de l'hôtel
- La garantie APS
- Les carnets de voyage

LE PRIX NE COMPREND PAS

- Le supplément chambre individuelle : 520 €
- Les déjeuners
- Les boissons
- Les excursions proposées sur places

FORMALITÉS

Passeport valable 6 mois après la date de retour Valable pour les ressortissants français, autre nationalité vous renseigner auprès des autorités concernées

MODALITÉS D'INSCRIPTION

COMMENT CALCULER VOTRE SUBVENTION POUR LES SÉJOURS ?

La participation du C.E. est établie en fonction : des revenus de la famille, du nombre de parts fiscales, du crédit annuel de subvention.

Cette subvention plafonnée est utilisable pour l'ensemble des séjours Vacances Tourisme et voyages longs et moyens courriers organisés par votre C.E. Elle prend effet du 1^{er} Janvier au 31 Décembre. Reportez-vous à la grille de subvention.

MODALITÉS D'INSCRIPTION

Grille Tourisme - Séjours

- Une photocopie de votre feuille d'imposition 2011 sur les revenus 2010.
- Un chèque de la totalité du séjour

CONDITIONS GÉNÉRALES

Déroulement du voyage

Des imprévus techniques, climatiques peuvent nous amener à modifier le déroulement ou le contenu du programme prévu initialement. Si des conditions propres à certains pays l'exigent, le C.E. sera amené à annuler ces destinations.

Le transport

Les départs ou arrivées anticipés ou retardés ne peuvent donner droit à une quelconque indemnisation. De plus, en cas de changement d'aéroport, à Paris notamment (Orly, Roissy), les frais de navette, taxis, bus, parking..., restent à la charge des participants. **Attention : les compagnies aériennes peuvent changer au dernier moment.**

Quotas

Si le quota de participants n'est pas atteint, le C.E se réserve le droit d'appliquer une majoration tarifaire ou d'annuler le voyage.

Informations

Les descriptions des locations et hôtels sont fournies de bonne foi sur les indications de nos correspondants et n'engagent que la responsabilité de ces derniers.

Les informations touristiques, sportives ou de services résultent des indications fournies par les stations, offices de tourisme... Elles ne sont données qu'à titre indicatif et ne sauraient engager notre responsabilité dans le cas où l'une d'elles n'existerait plus lors du séjour du client (ex fermeture d'un magasin ou suppression d'une activité sportive intervenant après l'impression de la présente brochure).

Tarif

LE C.E. RÉPERCUTERA TOUTE HAUSSE TARIFAIRE JUSTIFIÉE PAR SES FOURNISSEURS (CARBURANT, TAXES, CHANGE).

Occupation des chambres

Les prix "adultes" sont établis sur la base d'une chambre double (partagée par deux personnes). Les prix "enfants" s'appliquent s'ils partagent la chambre de 2 adultes. Si 2 enfants occupent une chambre supplémentaire, ils paient le tarif adulte. Si un enfant occupe une chambre supplémentaire, il paie le tarif adulte + Le supplément "single". Le supplément "single" s'applique à toute personne occupant une chambre seule (adulte ou enfant). En ce qui concerne les hôtels, pour les circuits, semaines ou week-ends, les chambres doivent être libérées pour midi, et ne sont souvent disponibles qu'à partir de 15 heures. Ceci dans tous les hôtels du monde !

Durant le week-end ou le voyage

Chaque famille se doit de respecter le règlement intérieur de l'établissement qui l'accueille.

Qui peut s'inscrire ?

Les salariés en activité et aux effectifs; le conjoint ou concubin, avec leurs enfants à charge.

Qui peut figurer sur la demande ?

CONDITIONS GÉNÉRALES

Comment, où et quand vous inscrire ?

Vous trouverez une demande d'inscription au C.E. ou sur le site internet du C.E., à remplir et à déposer jusqu'à la date limite d'inscription.

Comment serez-vous informé ?

Vous recevrez :

- Un avis de réservation, si votre demande est acceptée sur l'un des choix que vous avez exprimé. Il vous appartient de vérifier le contenu de l'avis, week-end, dates et participants inscrits.
- Un avis d'attente si votre demande n'est pas acceptée.
- La convocation est disponible au C.E. 8 jours avant le départ.

CRITÈRES D'AFFECTATION

Cette sélection est faite par le système informatique du Comité d'Établissement à partir des critères suivants qui donnent des « points week-ends » :

1- Nombre de week-ends ou circuits réalisés lors des 3 dernières années et l'année en cours..

Chaque participation est transformée en points correspondants à X% du coût réel du séjour.

2- Ancienneté Renault (Priorité aux personnes ayant le plus d'ancienneté)

3- Age (du plus âgé au moins âgé)

Le calcul des « points week-ends » est pondéré selon la formule :

$X\% = - \text{Prix coûtant du séjour année}$

$N \text{ en cours} = 10\%$

- Année N-1 = 7%

- Année N-2 = 4%

- Année N-3 = 1%

La priorité étant donnée aux personnes ayant le moins de points.

Attention : si vous participez à un week-end ou circuit, vous ne pourrez pas bénéficier de chèques vacances pour l'année 2012.

Annulation

Formuler votre demande par écrit, e-mail, fax ou courrier (aucune annulation n'est prise par téléphone).

Quel dédit paierez-vous en cas d'annulation partielle ou totale ?

- Si un participant modifie ou annule son séjour, sans justification valable, le C.E. se verra contraint de répercuter la pénalité imposée par les organismes, plus la participation du C.E.
- Si un participant annule son séjour pour cas de force majeure :
 - maladie grave entraînant une hospitalisation de plus de 4 jours.
 - Accident grave ou décès du salarié, du conjoint ou d'un ascendant, descendant.
 - Changement ou suppression de la période de congés du fait de l'employeur.
 - Annulation des «ayants-droit» du salarié pour une des raisons énumérées ci-dessus.

Toute demande de non-application des frais d'annulation pour les raisons ci-dessus devra parvenir au C.E. sous 48H accompagnée des pièces justificatives.

Son cas sera soumis aux élus qui statueront sur la suite à donner à cette demande. Toutefois, une somme de 50 Euros sera retenue pour des frais administratifs quel que soit le motif de l'annulation ou des modifications.

Assurance

Chaque salarié et ayant-droit est assuré par le C.E.

Risques couverts : accidents corporels (avec certificat médical joint), matériel, responsabilité civile, défense et recours, assistance rapatriement.

Il est bien entendu que les remboursements ne s'opèrent qu'après intervention de la Sécurité sociale et de tous les organismes de prévoyance dont peut bénéficier l'accidenté. Tout renseignement sera fourni par le service Vacances Tourisme.

Appréciations

Vos appréciations sur votre séjour sont très importantes pour nous. Le questionnaire de satisfaction qui vous sera remis lors de votre séjour ou voyage nous permet de vérifier la qualité de nos prestations. Votre avis est précieux, merci de nous le faire connaître

FORMALITÉS NÉCESSAIRES AU VOYAGE

Ces démarches relèvent totalement de votre responsabilité.

- Passeport individuel, pour les adultes et les enfants, en cours de validité. **Au même nom que sur la fiche d'inscription.**

Visas particuliers pour les ressortissants de certains Pays...

- Chaque ouvrant-droit et ayant-droit doit s'informer et se mettre en conformité par rapport aux formalités exigées pour le voyage envisagé.

En aucun cas, le CE ne dédommagera un ouvrant-droit ou un ayant-droit qui se trouverait en situation irrégulière au moment du voyage.

- LE NOM INSCRIT SUR LA FEUILLE D'INSCRIPTION DOIT ÊTRE LE MÊME QUE LE NOM FIGURANT SUR LE PASSEPORT.

Tout changement sur le billet sera à la charge du salarié.

- L'OUVRANT-DROIT DEVRA ÊTRE PRÉSENT AUX EFFECTIFS DE RENAULT RUEIL-LARDY AU MOMENT DU DÉPART.

BAREME D'ÉVALUATION TARIFAIRE 2012

		1 Part	1,5 P	2 P	2,5 P	3 P	3,5 P	4 P	4,5 P	5 P	5,5 P
T1	Jusqu'à	20 229	23 694	27 159	30 624	34 089	37 554	41 019	44 484	47 949	51 414
T2	Jusqu'à	23 072	26 537	30 002	33 467	36 932	40 397	43 862	47 327	50 792	54 257
T3	Jusqu'à	25 915	29 380	32 845	36 310	39 775	43 240	46 705	50 170	53 635	57 100
T4	Jusqu'à	28 758	32 223	35 688	39 153	42 618	46 083	49 548	53 013	56 478	59 943
T5	Jusqu'à	31 601	35 066	38 531	41 996	45 461	48 926	52 391	55 856	59 321	62 786
T6	Jusqu'à	34 444	37 909	41 374	44 839	48 304	51 769	55 234	58 699	62 164	65 629
T7	Jusqu'à	37 287	40 752	44 217	47 682	51 147	54 612	58 077	61 542	65 007	68 472
T8	Jusqu'à	40 130	43 595	47 060	50 525	53 990	57 455	60 920	64 385	67 850	71 315
T9	Jusqu'à	42 973	46 438	49 903	53 368	56 833	60 298	63 763	67 228	70 693	74 158
T10	Jusqu'à	45 816	49 281	52 746	56 211	59 676	63 141	66 606	70 071	73 536	77 001
T11	Jusqu'à	48 659	52 124	55 589	59 054	62 519	65 984	69 449	72 914	76 379	79 844
T12	Jusqu'à	51 502	54 967	58 432	61 897	65 362	68 827	72 292	75 757	79 222	82 687
T13	Jusqu'à	54 345	57 810	61 275	64 740	68 205	71 670	75 135	78 600	82 065	85 530
T14	Jusqu'à	57 188	60 653	64 118	67 583	71 048	74 513	77 978	81 443	84 908	88 373
T15	Jusqu'à	60 031	63 496	66 961	70 426	73 891	77 356	80 821	84 286	87 751	91 216
T16	Jusqu'à	62 874	66 339	69 804	73 269	76 734	80 199	83 664	87 129	90 594	94 059
T17	Jusqu'à	65 717	69 182	72 647	76 112	79 577	83 042	86 507	89 972	93 437	96 902
T18	au dessus de	65 717	69 182	72 647	76 112	79 577	83 042	86 507	89 972	93 437	96 902

		6 P	6,5 P	7 P	7,5 P	8 P
T1	Jusqu'à	54 879	58 344	61 809	65 274	68 739
T2	Jusqu'à	57 722	61 187	64 652	68 117	71 582
T3	Jusqu'à	60 565	64 030	67 495	70 960	74 425
T4	Jusqu'à	63 408	66 873	70 338	73 803	77 268
T5	Jusqu'à	66 251	69 716	73 181	76 646	80 111
T6	Jusqu'à	69 094	72 559	76 024	79 489	82 954
T7	Jusqu'à	71 937	75 402	78 867	82 332	85 797
T8	Jusqu'à	74 780	78 245	81 710	85 175	88 640
T9	Jusqu'à	77 623	81 088	84 553	88 018	91 483
T10	Jusqu'à	80 466	83 931	87 396	90 861	94 326
T11	Jusqu'à	83 309	86 774	90 239	93 704	97 169
T12	Jusqu'à	86 152	89 617	93 082	96 547	100 012
T13	Jusqu'à	88 995	92 460	95 925	99 390	102 855
T14	Jusqu'à	91 838	95 303	98 768	102 233	105 698
T15	Jusqu'à	94 681	98 146	101 611	105 076	108 541
T16	Jusqu'à	97 524	100 989	104 454	107 919	111 384
T17	Jusqu'à	100 367	103 832	107 297	110 762	114 227
T18	au dessus de	100 367	103 832	107 297	110 762	114 227

CRÉDIT ANNUEL 2012

		1 Part	1,5 P	2 P	2,5	3	3,5	4	4,5	5	5,5
T1	62,50 %	629	944	1 259	1 574	1 889	2 204	2 519	2 834	3 149	3 464
T2	60,00 %	607	911	1 215	1 519	1 823	2 127	2 431	2 735	3 039	3 343
T3	57,50 %	585	878	1 171	1 464	1 757	2 050	2 343	2 636	2 929	3 222
T4	55,00 %	563	845	1 127	1 409	1 691	1 973	2 255	2 537	2 819	3 101
T5	52,50 %	541	812	1 083	1 354	1 625	1 896	2 167	2 438	2 709	2 980
T6	50,00 %	519	779	1 039	1 299	1 559	1 819	2 079	2 339	2 599	2 859
T7	47,50 %	497	746	995	1 244	1 493	1 742	1 991	2 240	2 489	2 738
T8	45,00 %	475	713	951	1 189	1 427	1 665	1 903	2 141	2 379	2 617
T9	42,50 %	453	680	907	1 134	1 361	1 588	1 815	2 042	2 269	2 496
T10	40,00 %	431	647	863	1 079	1 295	1 511	1 727	1 943	2 159	2 375
T11	37,50 %	409	614	819	1 024	1 229	1 434	1 639	1 844	2 049	2 254
T12	35,00 %	387	581	775	969	1 163	1 357	1 551	1 745	1 939	2 133
T13	32,50 %	365	548	731	914	1 097	1 280	1 463	1 646	1 829	2 012
T14	30,00 %	343	515	687	859	1 031	1 203	1 375	1 547	1 719	1 891
T15	27,50 %	321	482	643	804	965	1 126	1 287	1 448	1 609	1 770
T16	25,00 %	299	449	599	749	899	1 049	1 199	1 349	1 499	1 649
T17	22,50 %	277	416	555	694	833	972	1 111	1 250	1 389	1 528
T18	20,00 %	255	383	511	639	767	895	1 023	1 151	1 279	1 407

		6 P	6,5 P	7 P
T1	62,50 %	3 779	4 094	4 409
T2	60,00 %	3 647	3 951	4 255
T3	57,50 %	3 515	3 808	4 101
T4	55,00 %	3 383	3 665	3 947
T5	52,50 %	3 251	3 522	3 793
T6	50,00 %	3 119	3 379	3 639
T7	47,50 %	2 987	3 236	3 485
T8	45,00 %	2 855	3 093	3 331
T9	42,50 %	2 723	2 950	3 177
T10	40,00 %	2 591	2 807	3 023
T11	37,50 %	2 459	2 664	2 869
T12	35,00 %	2 327	2 521	2 715
T13	32,50 %	2 195	2 378	2 561
T14	30,00 %	2 063	2 235	2 407
T15	27,50 %	1 931	2 092	2 253
T16	25,00 %	1 799	1 949	2 099
T17	22,50 %	1 667	1 806	1 945
T18	20,00 %	1 535	1 663	1 791



COMITÉ D'ÉTABLISSEMENT RENAULT RUEIL/LARDY

RUEIL : 78, RUE DES BONS RAISINS - 92508 RUEIL MALMAISON CEDEX TEL : 01 76 87 44 16- API : CTR B03 0 13

LARDY : 1, AVENUE CORNUEL 91510 TEL : 01 76 87 73 30 - API : CTL L17 0 16

Bénéficiaire de l'agrément tourisme AG 07590016 de l'UNCOVAC